POLITIQUE DE **DÉVELOPPEMENT SOCIAL** ET **COMMUNAUTAIRE**

Ville de Lévis

Ensemble vers une qualité de vie encore meilleure à Lévis !

Politique de développement social et communautaire
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec)
G6W 7W9

418 835-4960
ville.levis.qc.ca

La Politique de développement social et communautaire a été adoptée par le conseil de ville le 28 janvier 2019.

La version électronique de ce document est accessible sur le site Web de la Ville de Lévis (ville.levis.qc.ca) sous l'onglet « Développement social et communautaire ».

Table des matières

MOT DU MAIRE 4

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE 5

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 6

LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE 7

INTRODUCTION 8

1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE 9

2. PORTRAIT SOMMAIRE DE LÉVIS 10

3. LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE À LÉVIS 12

4. LE CADRE DE RÉFÉRENCE 13

4.1. Le développement social et communautaire

4.1.1. Le but de la Politique

4.1.2. Les objectifs de la Politique

4.2. La qualité de vie 14

4.3. Les déterminants de la qualité de vie 15

4.4. Un développement durable et global 16

4.5. Les valeurs 17

4.6. Les principes directeurs 18

4.7. Les rôles de la Ville 19

4.8. Les partenaires 19

5. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 20

6. LES AXES D'INTERVENTION 21

6.1. La mobilité des personnes 23

6.2. L'habitation et le milieu de vie 24

6.3. Le développement de quartiers à échelle humaine 25

6.4. L'action communautaire et la cohésion sociale 26

6.5. Le développement et l'épanouissement des personnes 27

CONCLUSION 28

GLOSSAIRE 29

REMERCIEMENTS 32

RÉFÉRENCES 33

MOT DU MAIRE

GILLES LEHOUILLIER
Maire de lévis

Depuis plusieurs années, Lévis se démarque par le dynamisme de son milieu et pour la qualité de vie qu'elle offre à ses résidentes et à ses résidents. Cette position enviable n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte du travail collectif de différents acteurs de notre communauté qui collaborent à relever des défis et à apporter des solutions efficaces aux problématiques vécues par les Lévisiennes et les Lévisiens. Cette performance est attribuable à notre volonté partagée de vouloir toujours faire mieux pour notre population.

C'est dans cette optique que le conseil municipal a adopté le 28 janvier 2019, sa première Politique de développement social et communautaire qui a pour thème « Ensemble vers une qualité de vie encore meilleure à Lévis ». En tant qu'élus, nous avons la ferme intention que notre Ville demeure chef de file en la matière et c'est pourquoi cette Politique occupera une place importante dans nos stratégies de développement.

C'est donc avec fierté que je vous présente cette Politique qui traduit notre ambition de donner un élan supplémentaire à la mobilisation déjà présente en faveur du mieux-être des individus et d'une ville encore plus inclusive et solidaire.

Je tiens d'ailleurs à remercier les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire ainsi que ceux des comités de travail pour leur engagement et leur travail remarquable tout au long de chacune des étapes de la démarche d'élaboration de la Politique. Je veux également souligner la contribution des organismes, des partenaires des secteurs publics, des employés municipaux et, bien sûr, des membres de notre communauté qui ont fait en sorte que notre Politique reflète les aspirations actuelles de la population.

Nous avons donc en main un solide appui pour nous propulser vers l'avenir de manière durable et responsable. L'heure est maintenant venue de passer à l'action tous ensemble. En route vers l'adoption d'un plan d'action porteur de résultats!

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

AMÉLIE LANDRY

Présidente de la Commission consultative de développement social et communautaire et conseillère municipale, district Bienville

C'est avec enthousiasme et avec le sentiment du devoir accompli que les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire dévoilent la première Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis.

Cette Politique se veut le résultat d'une vaste réflexion collective et de nombreuses heures de discussions et de travail qui nous permettent aujourd'hui de présenter une vision commune du développement social et communautaire, vision à laquelle nous adhérons fermement. Cette Politique, nous l'avons élaborée avec objectivité et rigueur, en ayant toujours à l'esprit les préoccupations des premiers concernés, soit les citoyennes et les citoyens de Lévis. Nous sommes vraiment fiers de pouvoir dire qu'elle est façonnée à leur image.

Prendre part à l'élaboration de cette Politique a constitué pour mes collègues et moi un geste d'engagement envers chacun des individus de notre communauté. Lévis est une ville dont la diversité requiert d'adapter les services municipaux aux particularités des quartiers et aux réalités des personnes en situation de vulnérabilité. Ce principe d'accès équitable aux services est d'ailleurs au cœur de la Politique et j'ai confiance que nous arriverons, avec nos divers partenaires, à réduire plusieurs effets des inégalités sociales et économiques.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs qui veillent quotidiennement à faire de Lévis un milieu de vie accessible, sécuritaire et inclusif, bref, un milieu propice à l'épanouissement de chacun. Je les remercie d'unir leurs efforts aux nôtres afin que toutes les personnes habitant Lévis soient reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMON ROUSSEAU
Directeur général

Depuis quelques années, nous accordons une attention particulière à l'évolution de notre organisation vers une ville intelligente. Si notre vision se fonde sur l'intégration de nouveaux modes de gestion permettant de faciliter la vie de nos citoyennes et de nos citoyens, elle repose surtout sur l'apport de solutions innovantes conçues pour améliorer leur qualité de vie. C'est dans cette optique que nous réinventons notre ville pour que l'humain en constitue le cœur.

Cette Politique de développement social et communautaire représente un outil indispensable pour nous aider à bâtir une ville humaine et tournée vers l'avenir : nouvelles formes de loisir, de transport et d'habitation; émergence de lieux favorisant les interactions sociales; gouvernance partagée; et une meilleure fluidité de nos services.

Par cette Politique, nous proposons aux Lévisiennes et aux Lévisiens un véritable projet collectif dont chacun est responsable. Au sein de notre organisation, cette visée renforce notre volonté de changements et nous motive à adopter des attitudes, des comportements, des pratiques et des décisions imprégnés de bienveillance.

Ensemble, nous allons relever le grand défi du développement social et communautaire par la combinaison de nos expertises, par l'engagement et la mobilisation de nos équipes et par la mise en place d'une stratégie visant à offrir des services plus cohérents, mieux intégrés et adaptés aux besoins de la population lévisienne.

Pour mener Lévis vers un avenir encore plus prometteur en matière de qualité de vie, chacun d'entre nous devra s'engager à porter quotidiennement cette « lunette bienveillante » essentielle afin d'améliorer le bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

ÉLUS MUNICIPAUX

Amélie Landry, présidente de la Commission consultative et conseillère municipale, district Bienville

Brigitte Duchesneau, conseillère municipale, district Saint-Romuald

Réjean Lamontagne, conseiller municipal, district Saint-Rédempteur

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Mylène Bédard, conseillère en développement sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire

François Bilodeau, directeur adjoint à la vie communautaire, Direction de la vie communautaire

Alain Carpentier, conseiller en développement, Direction du développement économique et de la promotion

François Dubé, directeur adjoint, opération et relève, Service de police

Barbra Tremblay, chef du service du développement social et communautaire, Direction de la vie communautaire

REPRÉSENTANTS DU MILIEU

Communautaire

JEUNESSE (2)

Richard Bégin, directeur, Centre aide et prévention jeunesse

Cathie Desmarais, codirectrice générale, Trajectoire Emploi

FAMILLE (2)

Pascal Brulotte, directeur général, Patro de Lévis

Anick Campeau, directrice, Maison de la famille Chutes-Chaudières

FEMMES (2)

Lise Aubin, directrice, Centre femmes l'Ancrage

Sylvie Bernatchez, directrice, La Jonction pour elle

PERSONNES AÎNÉES (2)

Martine Rodrigue, directrice, Association québécoise des droits des retraités

Danièle Savard, représentante, Club de l'amitié de Charny et représentante régionale du Club FADOQ

PERSONNES AYANT UN HANDICAP (2)

Marie-Pier Noreau, directrice du développement, Société Grand Village

Amélie Richard, directrice, Association régionale pour le loisir des personnes handicapées Chaudière-Appalaches

PERSONNES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETÉ (2)

Patricia Cloutier, directrice, Service d'Entraide de Saint-Jean-Chrysostome

Caroline La Fontaine, directrice, Comptoir Le Grenier

PERSONNES IMMIGRANTES (1)

Guillaume Boivin, directeur, Le Tremplin

AUTRES CLIENTÈLES ET SECTEURS D'INTERVENTION

Thierry Durand, directeur général, Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière

Érick Plourde, directeur général, Corporation de développement communautaire

Ann Robitaille, directrice, Aux Quatre Vents

Édith St-Hilaire, directrice, Association coopérative d'économie familiale

Éducation

Claire Gagnon, directrice des services éducatifs-jeunes, Commission scolaire des Navigateurs

Lucie Laflamme, vice-rectrice au campus de Lévis et à la planification, Université du Québec à Rimouski

Emploi

Yvan Nadeau, directeur, Centre local d'emploi du Littoral, de Sainte-Croix et de Saint-Lazare

Paramunicipal

Jean-François Carrier, directeur général, Société de transport de Lévis

François Roberge, directeur général, Office municipal d'habitation

Philanthropie

Nancy Charland, vice-présidente au développement social, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Santé et services sociaux

Marie-Noële Lavoie, coordonnatrice des services de promotion de la santé et prévention — Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches

INTRODUCTION

Lévis occupe actuellement une position enviable au sein de l'ensemble des municipalités du Québec et du Canada, notamment pour la qualité de vie qu'elle offre à ses résidentes et à ses résidents. Au cours des prochaines années, la Ville devra relever tout de même plusieurs défis importants afin de maintenir et de rehausser le niveau de qualité de vie de la population lévisienne et de répondre adéquatement à ses attentes. Cette Politique de développement social et communautaire se veut le premier pas concret qui nous permettra de relever ces défis avec succès.

En juillet 2016, forte des apprentissages acquis à travers l'expérience de cinq commissions consultatives et comités axés sur des clientèles, la Ville de Lévis a choisi de regrouper les forces d'une trentaine de partenaires intersectoriels au sein d'une Commission consultative de développement social et communautaire. Tout cela dans le but de se doter d'une vision plus globale et intégrée du développement social au niveau municipal. De concert avec ces partenaires, la Ville s'est engagée dans une démarche mobilisatrice rigoureuse visant à doter Lévis d'une politique de développement social et communautaire porteuse de changements. La Politique se devait de refléter les besoins et les préoccupations de la population lévisienne, ce qui a mené à la mise en place d'un imposant processus de consultation publique. Des centaines d'individus ont ainsi pu donner leur point de vue sur la qualité de vie à Lévis et s'exprimer sur des enjeux jugés prioritaires.

Cette Politique constitue donc le fruit d'une réflexion autour des objectifs du développement social qui sont de :

- ***favoriser le développement d'une communauté solidaire;***
- ***réduire les effets des inégalités sociales et économiques;***
- ***favoriser une meilleure qualité de vie;***
- ***renforcer la mise en place des conditions favorisant le développement du plein potentiel des citoyennes et des citoyens de tout âge et de toute condition.***

Elle repose sur un principe fondamental qui veut que toutes les personnes soient reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière. Sur une base d'équité, **elle cible plus particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité et les personnes ayant des particularités,** c'est-à-dire celles qui, pour diverses raisons, ne disposent pas de tous les outils requis pour faire face à une situation donnée. Nous croyons que la Ville a un certain devoir de soutien à leur endroit. En ce sens, cette Politique nous donnera les moyens d'appuyer le travail de celles et de ceux qui partagent cette mission.

1 RAPPEL DE LA DÉMARCHE

SEPTEMBRE 2016

Constitution de la Commission consultative de développement social et communautaire et de ses quatre chantiers de travail.

JUIN 2017

Adoption du cadre de référence de la Politique de développement social et communautaire de la Ville de Lévis.

NOVEMBRE 2017

Réalisation d'un état de situation du développement social et communautaire à Lévis.

FÉVRIER 2018

Adoption du portrait sociodémographique de la Ville de Lévis portant sur les déterminants de la qualité de vie.

MARS À MAI 2018

Consultations publiques.

JUIN À SEPTEMBRE 2018

Présentation des résultats des consultations publiques et dépôt d'un rapport des consultations.

AUTOMNE 2018

Élaboration de la Politique.

JANVIER 2019

Adoption de la Politique de développement social et communautaire.

2019

Élaboration du premier plan d'action de la Politique.

2 PORTRAIT SOMMAIRE DE LÉVIS

Ville en plein essor, Lévis se distingue au plan national par son attractivité, sa sécurité et sa remarquable qualité de vie. Elle figure parmi les dix meilleures villes où vivre au Canada et se classe première au Québec pour sa qualité de vie.

Territoire

Principale ville de la région de Chaudière-Appalaches et municipalité régionale de comté (MRC). Le territoire de la Ville de Lévis s'étend sur une superficie de 444 km^2 dont 73 % se retrouvent en zone agricole. Ce vaste territoire est issu de la fusion municipale de 2002 qui a regroupé dix villes et municipalités (secteurs). Aujourd'hui, la Ville se divise en trois arrondissements : Desjardins, Chutes-de-la-Chaudière Est et Chutes-de-la-Chaudière Ouest.

On y compte 287 parcs et espaces verts, dont près de 130 qui possèdent des infrastructures récréatives et sportives, et un réseau de pistes cyclables de plus de 300 km.

Population

Depuis une quinzaine d'années, la Ville connaît une croissance démographique importante. Sa population s'élève actuellement à plus de 145 000 habitants, ce qui la place au 7e rang des villes les plus populeuses du Québec. Les dernières données indiquent que les personnes âgées de 0 à 19 ans (32 560) sont plus nombreuses que les personnes âgées de 65 ans et plus (25 140).

Ménages

On estime à 60 775 le nombre de ménages sur le territoire de la Ville dont 58 % sont composés d'un couple (avec ou sans enfant) alors que 29 % sont constitués de personnes vivant seules.

On y dénombre 41 690 familles, dont 5 860 familles monoparentales.

Logement

À Lévis, 69,4 % des ménages sont propriétaires (contre 61,3 % pour l'ensemble du Québec), alors que 31 % sont locataires d'un logement.

Le type d'habitation le plus répandu sur l'ensemble du territoire de la ville de Lévis est la maison unifamiliale (54 %). Les habitations du type appartement ou condominium arrivent en seconde position avec 35 %.

La grande majorité des ménages lévisiens (87 %) consacre moins de 30 % de leurs revenus aux coûts d'habitation. Toutefois, 25,2 % des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu aux frais du logement et parmi ceux-ci, 9 % affectent plus de 50 % de leur revenu à ces frais.

Revenu

Le revenu médian des ménages (après impôt) s'élève à 62 634 $ comparativement à 52 207 $ pour l'ensemble du Québec.

7,1 % de la population lévisienne est considéré comme ayant un faible revenu selon la mesure du faible revenu après impôt (MFR-ApI). Ce taux de faible revenu correspond à la proportion de la population qui a touché moins que la moitié de la médiane canadienne du revenu après impôt ajusté des ménages. Pour Lévis, cela représente 9 920 personnes.

Personnes immigrantes

Le nombre de personnes immigrantes demeurant à Lévis représente 2,7 % de la population, soit 3 735 personnes. Toute proportion gardée, elles sont cinq (5) fois moins nombreuses à Lévis que dans l'ensemble du Québec.

Langue

64,6 % des Lévisiennes et des Lévisiens parlent uniquement le français et 35,2 % se considèrent comme bilingues (français-anglais). Au Québec, cette proportion est de 50 % et 44,5 % respectivement.

Scolarité

À Lévis, 86 % des citoyennes et des citoyens détiennent un diplôme d'études secondaires. Notons aussi que 48 % de la population lévisienne âgée de 15 ans et plus possède un diplôme de niveau supérieur ou professionnel, dont 26,1 % sont des certificats ou des diplômes universitaires. Seules trois villes du Québec ont un taux de diplomation universitaire plus élevé qu'à Lévis.

Marché du travail

En 2016, le taux de population active était de 69,6 %. Lévis se situait alors au 2e rang parmi les villes québécoises de 100 000 habitants et plus. Selon Statistique Canada, le taux de chômage s'établissait, en janvier 2017, à 4,3 % pour un troisième mois consécutif, l'un des taux les plus faibles du pays.

Mobilité

La grande majorité des citoyennes et des citoyens (85 %) utilisent leur automobile pour se rendre au travail, contre 9,6 % qui font usage du transport en commun ou qui pratiquent le covoiturage. La marche et le vélo sont pratiqués dans une proportion de 4,5 %.

La durée du trajet pour se rendre au travail se présente comme suit :

- Pour 30 % des gens : moins de 15 minutes;
- Pour 39 % des gens : de 15 à 29 minutes;
- Pour 32 % des gens : de 30 à 44 minutes;
- Pour 10 % des gens : 45 minutes et plus.

78 % des usagers du transport en commun prennent plus de 30 minutes pour leur trajet.

À Lévis, 2 285 personnes qui présentent une déficience entraînant une incapacité significative et persistante utilisent le transport adapté.

Communautaire

Lévis profite d'un milieu sociocommunautaire dynamique et collaborateur qui soutient la constitution d'un tissu social fort.

L'offre de services communautaires repose sur l'engagement de près de 250 organismes reconnus par la Ville et sur le dévouement de milliers de bénévoles.

INFORMATIONS TIRÉES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

Portrait sociodémographique de la ville de Lévis, 2018
www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/developpement/portrait-sociodemographique-VF5-3-18.pdf

Profil statistique de la ville de Lévis, 2017
www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/developpement/profil-statistiques-levis-dec-2017.pdf

3 LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE À LÉVIS

Lévis est reconnue pour sa dimension humaine et sa dynamique de collaboration, ce qui en fait une ville conviviale et attractive. Ces rapports de proximité et de solidarité, imprégnés d'un fier esprit de communauté, lui ont été favorables sur plusieurs plans au cours des dernières années : faible taux de chômage, population fortement scolarisée et milieu sociocommunautaire vigoureux. Son attractivité amène toutefois son lot de défis, telles que des transformations sociales, économiques, environnementales et culturelles, qui font que la Ville change forcément et fait face à de nouveaux enjeux.

Malgré la position enviable de la Ville de Lévis en matière de qualité de vie et de croissance économique, des Lévisiennes et des Lévisiens vivent dans la pauvreté, sont exclus socialement ou font face à des obstacles qui amenuisent leur qualité de vie au quotidien. **La Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017** « ***Connaître et mobiliser pour mieux intervenir***[1] » fournit des données sociodémographiques et économiques qui illustrent la situation de la Ville en matière de défavorisation matérielle et sociale et qui exposent les communautés locales les plus à risques à cet égard. L'indice de défavorisation positionne 10 communautés locales (sur 56 à Lévis) comme étant plutôt ou très défavorisées matériellement et socialement.

On dit d'une communauté locale qu'elle est **défavorisée matériellement** lorsque la proportion – par rapport à l'ensemble de la Ville – des personnes ont des revenus moyens plus faibles, une scolarité moins élevée, sont sans emploi. Cette défavorisation matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante.

On dit d'une communauté locale qu'elle est **défavorisée socialement** lorsque la proportion – par rapport à l'ensemble de la Ville – des personnes vivent davantage seules, séparées, divorcées, veuves, ou sont monoparentales. Cette défavorisation sociale souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté.

Communautés locales défavorisées	COMPOSANTES SOCIALES		
	VIVANT SEUL	ÉTAT MATRIMONIAL	FAMILLES MONOPARENTALES
31 110 personnes (22 % de la population de Lévis) vivent dans l'une des **10 communautés** locales de Lévis identifiées comme plutôt défavorisées (7) ou très défavorisées (3).	**17 790** personnes de 15 ans et plus **vivant seules**	**14 200** personnes de 15 ans et plus qui sont **séparées, divorcées ou veuves**	**5 860** **familles monoparentales**
	COMPOSANTES MATÉRIELLES		
	INOCCUPATION	SOUS-SCOLARITÉ	REVENU MOYEN
	35 155 personnes inoccupées	**15 675** personnes n'ayant **aucun diplôme d'études secondaires**	**9 920** personnes à **faible revenu**

1 Recueil de données sociodémographiques et économiques, et de l'indice de défavorisation matérielle et sociale produit, en 2017, par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches.

4 LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Cette section présente les fondements et les composantes de la politique qui soutiennent l'établissement d'une vision commune du développement social et communautaire dans la Ville de Lévis.

4.1

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

La définition

La Ville de Lévis définit le développement social et communautaire comme « une démarche de réflexion collective et de mobilisation qui vise à favoriser le développement d'une communauté solidaire ainsi qu'à réduire les effets des inégalités sociales et économiques, à favoriser la qualité de vie et à renforcer la mise en place des conditions favorisant le développement du plein potentiel des citoyennes et citoyens de tout âge et de toute condition. »

4.1.1.

Le but de la Politique

La Politique a comme but d'établir les orientations prioritaires de la Ville en termes de développement social et communautaire dans une optique d'harmonisation et de cohérence de ses actions. Elle a pour perspective la consolidation, l'innovation et l'amélioration en continu de ses services.

4.1.2.

Les objectifs de la Politique

- Favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tout âge et de toute condition;
- Favoriser le développement d'une communauté inclusive et solidaire, d'un tissu social fort;
- Réduire les effets des inégalités sociales et économiques.

La Politique permet de :

- stimuler les réflexes et les pratiques sociocommunautaires dans les diverses directions municipales;
- structurer les actions posées par la Ville, en collaboration et en complémentarité avec ses partenaires.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde. »

– Gandhi

4.2
LA QUALITÉ DE VIE

Par cette Politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis entend améliorer la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens. Elle agit ainsi en concordance avec sa vision organisationnelle qui est *« d'être la référence québécoise en matière de services municipaux en termes de **qualité de vie** grâce à une performance exceptionnelle fondée sur une saine gestion du capital humain dans un esprit de coopération ».*

La qualité de vie est un concept subjectif et multidimensionnel car il inclut une notion de perception et renvoie à différents aspects de la vie. Nous la définissons globalement comme étant les conditions à rassembler pour que les individus aient les possibilités et les capabilités d'atteindre leurs objectifs et un équilibre personnel et social. Cette interprétation s'appuie sur la définition donnée par l'*Organisation mondiale de la Santé.*

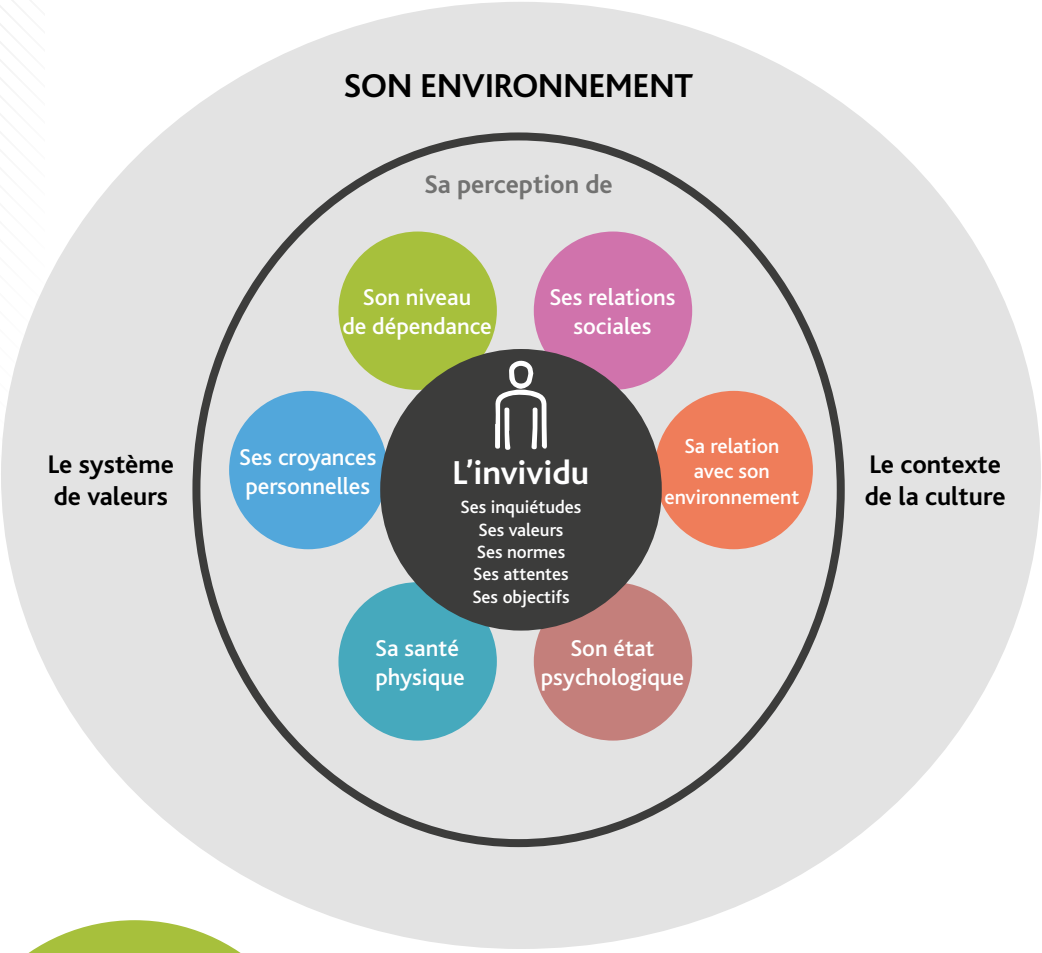

« La qualité de la vie, c'est la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ».

– Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1994.

4.3

LES DÉTERMINANTS DE LA QUALITÉ DE VIE

La Ville a choisi d'aborder la qualité de vie à travers 23 facteurs déterminants et de les examiner sous l'angle de l'âge, du sexe, du revenu, de l'origine ethnique, du niveau d'études, du milieu de vie et de la condition physique ou intellectuelle des individus.

L'analyse-diagnostic du territoire et des besoins de la population a toutefois permis d'identifier les déterminants qui ont un impact plus important sur la qualité de vie des Lévisiennes et des Lévisiens et qui affectent plus spécifiquement les personnes en situation de vulnérabilité. Dix (10) déterminants interpellant le monde municipal ont ainsi été retenus. Chacun découle, dans une mesure variable, des préoccupations et des besoins prioritaires énoncés par les individus lors des consultations publiques.

- Accessibilité universelle
- Sécurité
- Logement
- Mobilité
- Emploi
- Relations sociales
- Participation citoyenne
- Vie communautaire, loisir, sports, arts, culture
- Environnement naturel
- Environnement bâti et aménagement du territoire

L'analyse des propos recueillis a illustré l'interrelation qui existe entre les déterminants et fait ressortir **cinq (5) axes d'interventions prioritaires** sur lesquels il convenait de consolider les acquis ou de déployer des efforts supplémentaires pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens :

- La mobilité des personnes;
- L'habitation et le milieu de vie;
- Le développement de quartiers à échelle humaine;
- L'action communautaire et la cohésion sociale;
- Le développement et l'épanouissement des personnes.

En trame de fond de ces cinq (5) axes d'intervention, on retrouve des groupes de population bien définis comme les jeunes, les femmes, les familles, les personnes aînées, les personnes immigrantes, les personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel, les personnes aux prises avec un problème de santé mentale ou physique; somme toute, les personnes les plus susceptibles de vivre des situations de vulnérabilité.

Ces enjeux transversaux interpellent toutes les forces vives de la communauté, dont les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'emploi, de l'économie, de l'éducation, du communautaire et, bien sûr, le secteur municipal.

4.4

UNE VILLE INTELLIGENTE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GLOBAL

La Politique contribue à façonner notre territoire de manière responsable et intelligente, en améliorant la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et en leur permettant de mieux vivre collectivement. Elle est un outil, parmi d'autres, pour la réalisation et la mise en œuvre d'une communauté axée sur la durabilité.

Elle s'inscrit dans une expérience collective globale, portée par une représentation du développement durable qui intègre les dimensions suivantes : la gouvernance, l'environnement, l'économie et le développement social et communautaire. La Ville estime que ces quatre (4) dimensions sont indissociables à l'obtention d'une meilleure synergie des efforts pour améliorer la qualité de vie de la population lévisienne. Pour l'aider à conduire de manière cohérente, coordonnée et intégrée les actions relatives à ces dimensions, la Ville a adopté cette vision stratégique en matière de développement durable :

« Lévis est garante de la qualité de son environnement. Elle rayonne par une économie prospère et innovante. Ses citoyennes et ses citoyens sont engagés et fiers de la qualité de leur milieu de vie et de leur histoire. La Ville de Lévis est gouvernée par des élues et des élus qui portent une vision d'avenir pour sa durabilité. [2] »

Cette vision du développement durable englobe la présente politique de développement social et communautaire.

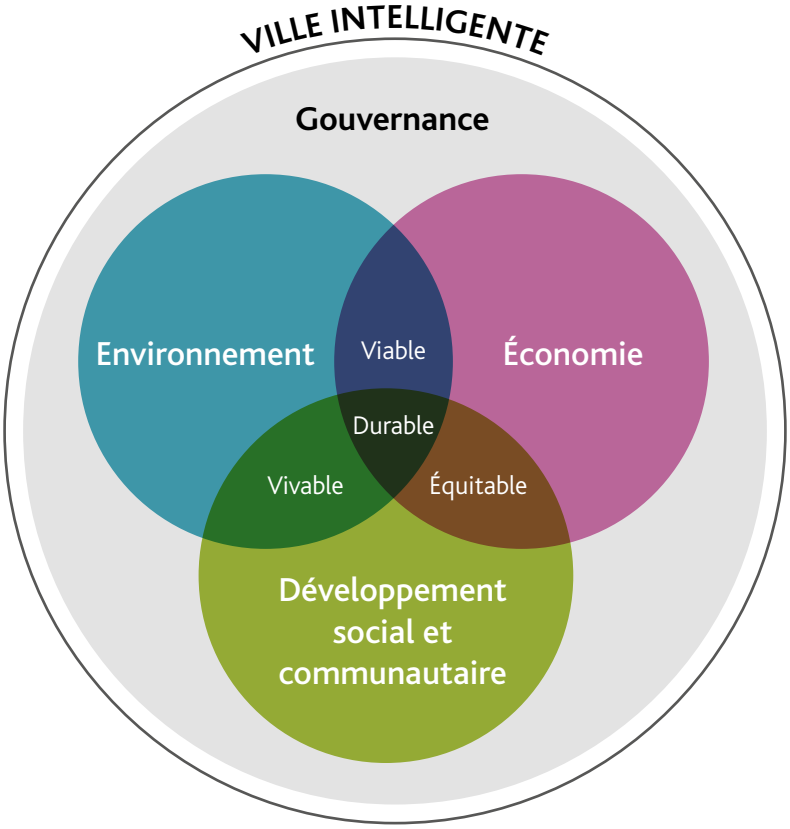

Cela implique un étroit arrimage avec les programmes et les plans d'action actuels ainsi que les politiques actives tels que *Municipalité amie des aînés, la Politique familiale, la Politique culturelle, la Politique de l'activité physique, du sport et du plein air, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, le schéma d'aménagement et de développement, les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU), le plan d'action en développement durable (PADD) ou le plan d'action en matière d'accessibilité universelle.*

2 Vision inscrite au Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis.

4.5
LES VALEURS

Une valeur, c'est un « principe qui oriente l'action d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation en société [3] ». Afin de la guider dans ses orientations et ses décisions, la Ville de Lévis a retenu les cinq (5) valeurs suivantes :

La justice sociale

C'est un ensemble de principes définissant la répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité, c'est-à-dire une répartition tenant compte de la situation personnelle des individus. La justice sociale s'appuie sur les principes d'égalité et d'équité.

La solidarité

C'est le fait de se soutenir et de s'entraider. La solidarité conduit les personnes à se sentir concernées par les problèmes rencontrés par un ou plusieurs membres d'un groupe et à se comporter comme si elles étaient directement confrontées aux problèmes, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis.

L'inclusion

C'est favoriser l'accès et la participation de tous afin que toute citoyenne et tout citoyen ait le sentiment d'avoir une place dans sa communauté et une contribution à y apporter. C'est donner l'occasion à chaque personne de participer, dans le respect de ses capacités, par la diminution des barrières qui excluent, limitent ou empêchent sa participation.

Le respect

C'est un sentiment de considération ressenti à l'égard d'une personne et d'acceptation de ses différences. C'est reconnaître la valeur de chacun, de soi-même et des autres, et la prise en compte de la diversité. Être et se sentir respecté permet à chaque individu de cultiver au sein de sa communauté un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le développement durable

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui vise à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique tout en maintenant l'intégrité de l'environnement.

3 Définition tirée du Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française.

4.6

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les valeurs de la Ville de Lévis s'articulent autour de sept (7) principes directeurs :

Accessibilité

Favoriser l'émergence d'une communauté inclusive et exempte d'inégalités sociales et économiques en favorisant l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour tous, et ce, en diminuant les contraintes.

Appropriation du pouvoir d'agir individuel et collectif

Favoriser la mise en place de conditions permettant de posséder, d'acquérir ou de se réapproprier un pouvoir, une capacité d'action. Miser sur le potentiel des personnes, sur leurs forces, leurs talents et leurs habiletés, et reconnaître les savoirs et les pouvoirs des citoyennes, des citoyens et des collectivités pour bâtir l'avenir de notre communauté.

Concertation et partenariat

Appuyer les initiatives de concertation intersectorielle par la reconnaissance mutuelle de l'autonomie, et ce, dans le respect de l'expertise, des responsabilités et des compétences de chacun.

Harmonisation

Développer ou influencer des politiques (locales, régionales et territoriales) pour favoriser une meilleure cohérence des interventions en matière de développement social et communautaire sur le territoire.

Innovation sociale

Favoriser l'émergence de nouvelles idées et de pratiques innovantes qui répondent adéquatement et durablement à un besoin social bien défini et qui produisent un bénéfice mesurable non seulement pour certains individus, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité, et ce, dans une vision d'optimisation des ressources disponibles.

Participation citoyenne

Amener la citoyenne et le citoyen à prendre conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté et l'amener à poser des actions individuelles ou collectives afin de transformer et d'améliorer son milieu. C'est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers, notamment, le bénévolat et la participation démocratique.

Reconnaissance des spécificités locales

Tenir compte des spécificités du territoire de la Ville dans les processus de développement social et communautaire, et ce, dans le respect des intérêts collectifs.

4.7
LES RÔLES DE LA VILLE

La Ville de Lévis porte une part de la responsabilité commune du développement social et communautaire. Par l'adoption de cette Politique, la Ville s'engage à agir pleinement dans les champs de compétences qui lui sont reconnus, en complémentarité des rôles et des responsabilités de ses partenaires.

Selon la nature des interventions, elle participera aux discussions pour faciliter la concertation au niveau local ou mettra en place des conditions favorables à la réalisation d'initiatives visant à améliorer les conditions de vie des Lévisiennes et des Lévisiens. Conformément aux principes de saine gestion, elle agira dans la limite de ses capacités et de ses ressources matérielles, humaines et financières.

La Ville de Lévis s'engage à jouer l'un ou l'autre des trois rôles suivants, en tenant compte évidemment du partage des responsabilités et des compétences des différents paliers gouvernementaux et des organismes du milieu :

- Intervenir comme **leader** en amorçant des discussions ou en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures qui relèvent de son champ de compétences;
- Intervenir comme **partenaire** en participant, avec d'autres, à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences et qui visent la recherche de solutions à des problématiques vécues par des citoyens et des citoyennes;
- Intervenir comme **facilitatrice** en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements de citoyennes et de citoyens qui s'engagent dans le développement d'actions de mobilisation des communautés ou de mesures visant à enrichir les conditions de vie des citoyennes et des citoyens.

Le plan d'action de la Politique précisera le rôle que la Municipalité sera apte à jouer pour chacune des actions à réaliser.

4.8
LES PARTENAIRES

Les partenaires de la Ville jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la qualité de vie de la population et par le fait même, sont des acteurs clés dans l'actualisation de la présente Politique. Provenant essentiellement du secteur communautaire, de la santé, de l'éducation, du développement local et de l'emploi, ils représentent une ressource et une force incontournables de notre communauté. Par leurs actions complémentaires, ils permettent de répondre de manière optimale aux besoins de la population. Ainsi, la Ville continuera de consolider son partenariat avec les institutions et les organismes du milieu.

« Se réunir est un début;
rester ensemble est un progrès;
travailler ensemble est la réussite. »

– Henry Ford

5 LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de développement de la Politique présente des approches démontrées efficaces pour opérer des changements et obtenir des résultats positifs. Son succès repose sur la forte volonté de l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre de la Politique. Les dix (10) éléments de la stratégie de développement se présentent comme suit :

- Adopter une approche par déterminant de la qualité de vie;
- Préconiser une approche universelle et ciblée, c'est-à-dire une approche qui favorise l'accès pour tous aux programmes avec des stratégies adaptées aux réalités de certains groupes ou milieux;
- Amener toutes les communautés locales, qu'elles soient favorisées ou défavorisées, à prendre part, d'une quelconque façon, au développement social sur le territoire lévisien;
- Articuler notre approche autour de la notion de trajectoire de vie des individus;
- Proposer des mesures de prévention et des mesures d'intervention;
- Agir en réponse aux cinq besoins fondamentaux des individus (besoins physiologiques, besoins de sécurité, besoin d'appartenance, besoin d'estime, besoin de s'accomplir);
- Reconnaître la valeur ajoutée de la concertation, de l'action en partenariat et de la participation citoyenne dans le processus;
- Recommander un plan d'action coordonné, cohérent et intégrateur, incluant des actions qui s'appuient notamment sur des pratiques exemplaires et des données probantes;
- Accorder une importance au caractère innovateur, viable et durable des solutions, ainsi qu'à la préoccupation d'efficience et d'optimisation des ressources;
- Prévoir des mécanismes de suivi et des indicateurs d'évaluation qui permettront d'estimer les progrès réalisés.

« Une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans la vision ne mène nulle part. Une vision accompagnée de l'action peut changer le monde. »

- Loren Eiseley

6 LES AXES D'INTERVENTION

Afin de favoriser des changements positifs au niveau de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, les axes d'intervention de la Politique combinent des orientations et des objectifs qui visent autant les individus que les environnements dans lesquels ils vivent.

Ces cinq (5) axes d'intervention constituent les points d'ancrage de cette Politique. En définissant précisément, pour chacun d'eux, le but, les orientations et les objectifs à atteindre, la Ville indique la direction qu'elle souhaite prendre pour relever les défis qui sont inhérents aux divers enjeux priorisés.

« Il n'y a pas de bon vent pour celui qui ne sait où il va. »

- Sénèque

UNE DIRECTION QUI DONNE SENS

Définir clairement les résultats espérés permet de mieux nous projeter dans l'avenir et ainsi, de cheminer dans la bonne direction. Cette Politique, c'est notre boussole. Elle oriente et guide les interventions prioritaires de la Ville en matière de développement social et communautaire.

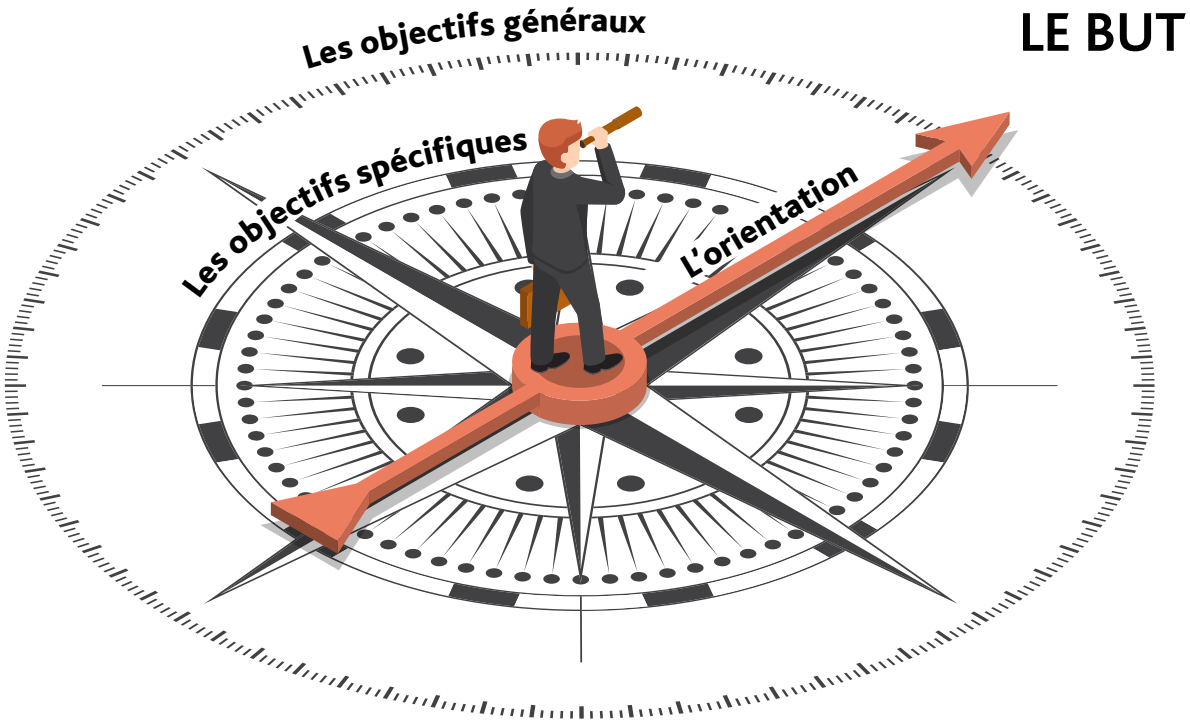

Les résultats attendus s'établissent sur quatre niveaux d'intervention :

Le but : Idéal à atteindre.

L'orientation : Direction à suivre pour améliorer la situation.

L'objectif général : Visée qui s'atteint à plus ou moins long terme.

L'objectif spécifique : Visée qui s'atteint, à court ou moyen terme, par la réalisation d'actions concrètes.

6.1

LA MOBILITÉ DES PERSONNES

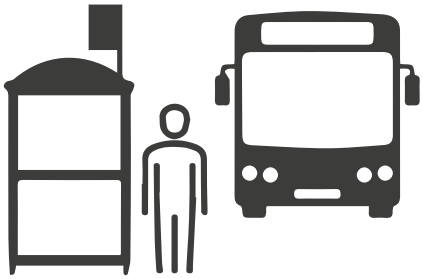

La mobilité renvoie à la notion d'accessibilité des lieux et à la capacité des individus à s'y rendre. Elle doit permettre à toutes les citoyennes et à tous les citoyens d'avoir accès à des modes de transport qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs capacités.

L'accès aux divers modes et moyens de transport est une condition essentielle à la participation sociale des personnes, en plus de faciliter l'accès aux multiples lieux de vie comme le travail, l'école et les institutions de santé. La mobilité favorise la recherche d'emploi, permet la participation à des activités de loisir et de bénévolat, et facilite l'accès aux marchés d'alimentation, aux bibliothèques, aux commerces, etc.

À Lévis, à l'instar de plusieurs grandes villes, le réseau de transport s'est développé dans le but de satisfaire aux besoins et de répondre aux exigences du transport automobile. Il en a résulté un milieu urbain faiblement occupé, très étendu et dépendant de l'automobile. Avec la forte croissance urbaine qu'elle connaît, la Ville de Lévis n'échappe pas aux problèmes en matière de mobilité qui y sont associés. Elle est donc passée en mode solution et travaille, avec son bureau de la mobilité durable, à résoudre les problèmes de fluidité de la circulation comme elle entend, par cette politique, améliorer l'offre de transport alternatif et l'accès à ces modes de transport.

BUT : FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE PERSONNE PUISSE UTILISER LES MODES DE TRANSPORT QUI CONVIENNENT À SES BESOINS ET À SA RÉALITÉ.

ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer un accès équitable aux moyens de déplacement.	Améliorer l'accessibilité au transport en commun et au transport actif.	• Faciliter l'accès à un transport abordable pour les personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités. • Faciliter l'accès aux services de transport adapté. • Faciliter les déplacements actifs et utilitaires en milieu urbain.
Assurer la mobilité des personnes de manière sécuritaire.	Optimiser les actions relatives à la sécurisation des déplacements actifs.	• Assurer la présence d'infrastructures sécuritaires pour les personnes qui utilisent les transports actifs. • Sensibiliser la population à l'importance du partage de la route et promouvoir les bons comportements, la courtoisie et le civisme sur les routes. • Favoriser la mise en place de mesures et d'aménagements favorisant la sécurisation des intersections et des traversées pour piétons et cyclistes.

6.2

L'HABITATION ET LE MILIEU DE VIE

L'une des conditions essentielles au bien-être des individus est de pouvoir disposer d'un logement adéquat, situé dans un environnement sain, sécuritaire et paisible.

Pour certaines personnes, trouver un logement abordable et de qualité représente un véritable défi. Elles peuvent être confrontées au fait de ne pas avoir le choix du logement, ce qui implique parfois un logement éloigné des services, trop petit ou trop cher, en mauvais état, voire insalubre ou totalement inadéquat. Les logements sociaux représentent donc, pour plusieurs, une occasion équitable d'avoir accès à un logement convenable et à un coût abordable (moins de 30 % des revenus du ménage).

Outre les conditions de logement, pour profiter d'un milieu où il fait bon vivre, il faut que le cadre de vie soit lui aussi confortable et attrayant. Les quartiers socioéconomiquement défavorisés présentent, à leur échelle, différentes problématiques (p.ex.: voisinage bruyant, bâtiments dégradés). Ces milieux demandent un effort supplémentaire pour améliorer les conditions d'habitation des personnes qui y vivent.

BUT : FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE PERSONNE PUISSE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN ET PROPICE À UNE VIE ÉPANOUIE.

ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer l'accès à un logement de qualité pour chaque ménage lévisien.	Favoriser le développement de logements diversifiés répondant aux besoins et aux réalités des différents sous-groupes de la population.	• Accroître l'accessibilité au logement abordable. • Contribuer à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des logements et des immeubles. • Accroître l'accessibilité à des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite. • Faciliter l'accession à la propriété privée ou collective.
Assurer le bien-être et la sécurité des personnes dans leur milieu de vie.	Maintenir et développer des milieux de vie agréables et harmonieux.	• Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants. • Soutenir le développement de contextes propices à des interactions positives et à une cohabitation harmonieuse. • Encourager le développement de la solidarité entre voisins et de relations de bon voisinage.
	Maintenir les milieux de vie sécuritaires.	• Consolider le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens. • Développer de nouvelles approches en matière d'intervention et de protection des personnes vulnérables ou ayant des besoins particuliers.

6.3

LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE*

La place donnée à l'être humain dans un environnement urbain peut contribuer de façon importante à la qualité du milieu de vie. Un quartier aménagé à échelle humaine, c'est un milieu de vie confortable, animé et propice à la bonne santé de sa population. Il favorise une forme d'appropriation du lieu ainsi que le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance à l'égard du quartier.

En optant pour la « ville à échelle humaine », la Ville de Lévis adopte une orientation par laquelle elle affirme sa volonté de répondre aux besoins des individus en maintenant les commerces et les services de proximité à une faible distance de leur lieu de résidence**. Bien plus encore, la Ville reconnaît que les services de proximité exercent une fonction de resserrement, de construction et d'intégration des liens au sein même de la communauté.

En adoptant une approche de « quartiers à échelle humaine », la Ville soutient également la création de milieux de vie attrayants et durables, qui favorisent les déplacements actifs, les interactions sociales et la complicité entre citoyens. Elle propose des milieux qui offrent des conditions de vie favorables au bien-être des individus, telles que des espaces verts et des lieux d'expression.

BUT : FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE PERSONNE PUISSE DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'ÉGARD DE SA COMMUNAUTÉ ET SE SENTIR PARTIE INTÉGRANTE DE CELLE-CI.

ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer à tous un accès facile aux commerces et aux services de proximité.	Favoriser l'accessibilité aux commerces et aux services de proximité.	• Soutenir l'implantation de commerces et de services diversifiés répondant aux besoins de base dans les noyaux de proximité.
Assurer le maintien et le renforcement de l'identité locale.	Dynamiser et faire rayonner les quartiers.	• Favoriser le développement, à l'échelle des quartiers, de lieux de rassemblement aménagés, animés et accessibles à tous. • Soutenir, promouvoir et valoriser les initiatives collectives et durables à l'échelle des quartiers. • Favoriser et soutenir l'expression artistique et culturelle à l'échelle des quartiers. • Protéger et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines locaux ainsi que les forces des quartiers. • Soutenir la mise en œuvre d'initiatives contribuant à la revitalisation des secteurs traditionnels.
Assurer la préservation, la valorisation et l'utilisation des espaces verts en milieu urbain.	Rendre les espaces verts plus conviviaux en les transformant en lieux de socialisation et de pratique d'activités.	• Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. • Favoriser l'aménagement d'espaces verts aux ambiances variées et adaptées à différents groupes d'utilisateurs.

*Voir glossaire

**Tiré du Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis, p.11.

6.4

L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA COHÉSION SOCIALE

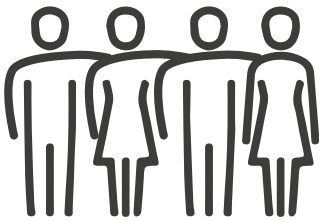

Les liens sociaux favorisent le partage d'expériences, de connaissances et l'entraide. Ils permettent l'intégration des individus et contribuent à l'acquisition d'une identité sociale. L'absence d'un réseau social de soutien peut mener à une situation d'isolement social voire d'exclusion sociale.

Le fait d'entretenir des relations sociales positives est une source importante de bien-être et constitue un moment fort dans la vie quotidienne de la plupart des individus. Une fonction importante du réseau social est le soutien qu'il peut procurer à un individu. Pour certaines personnes, leur réseau de soutien familial et social est parfois très limité et c'est dans le réseau communautaire qu'ils trouveront le soutien requis.

Les organismes communautaires représentent des milieux de vie accessibles et accueillants où les gens peuvent recevoir de l'aide de première ligne. Ils favorisent une approche qui valorise la participation, l'entraide et la solidarité. Ils veillent à la diminution des préjugés, au renforcement des liens humains et au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif. Leur action permet de recevoir de l'information et des services appropriés, de sortir de l'isolement, de prendre sa place dans la société.

BUT : FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE PERSONNE PUISSE BÉNÉFICIER DE SOUTIEN ET DE SOLUTIONS COLLECTIVES ET SOLIDAIRES EN RÉPONSE À LEURS BESOINS.

ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer l'accès à un réseau adéquat de relations et de soutien social.	Favoriser et renforcer les liens sociaux entre citoyennes et citoyens.	• Soutenir les initiatives du milieu visant à briser l'isolement et à renforcer les réseaux de soutien social. • Favoriser la mixité sociale et générationnelle.
Assurer la consolidation et la bonification de l'offre de services communautaires.	Soutenir les organismes communautaires dans l'accomplissement de leur mission globale.	• Maintenir et accroître la concertation et la collaboration entre la Ville, les organismes communautaires et les différents partenaires du développement social. • Soutenir le développement du bassin de bénévoles et collaborer aux actions qui favorisent la rétention des bénévoles. • Soutenir équitablement les actions et les projets des organismes communautaires reconnus par la Ville par diverses formes de soutien. • Soutenir la diffusion de l'information sur les ressources et services communautaires auprès de la population.

6.5

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES

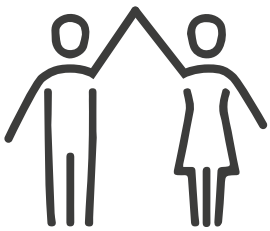

L'épanouissement des personnes passe par l'atteinte d'une plus grande autonomie, par une valorisation des compétences et des capacités propres à chaque individu, par la socialisation de même que par le développement d'un esprit critique et créatif.

Les loisirs, les sports, les arts, la culture, les activités communautaires et le travail sont associés tant au développement de la personne qu'à celui des communautés. Ce sont tous des vecteurs d'épanouissement et des générateurs de capital social. Ces activités offrent aux individus des possibilités de renforcer leur confiance et leur estime de soi tout comme elles favorisent les échanges et aident à l'intégration des groupes. Elles contribuent à l'atteinte du plein potentiel physique, social, intellectuel et spirituel des personnes.

Ces activités exercent également un rôle essentiel dans le développement des communautés, car elles constituent aussi des espaces d'expression, d'implication bénévole et d'apprentissage de la vie démocratique. Cet engagement citoyen procure, sur le plan individuel, un sentiment de satisfaction, de valorisation de soi et du devoir accompli. Sur le plan collectif, il favorise l'entraide et la solidarité sociale, et contribue à créer des milieux de vie sains et à mieux répondre aux besoins de la collectivité.

BUT : FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE PERSONNE PUISSE S'ÉPANOUIR ET EXPRIMER SON PLEIN POTENTIEL.		
ORIENTATIONS	**Objectifs généraux**	**Objectifs spécifiques**
Assurer un accès équitable à l'information, aux activités, aux programmes et aux services.	Améliorer l'accessibilité à l'information, aux activités, aux programmes et aux services.	• Faciliter la participation des citoyennes et des citoyens à des activités communautaires, culturelles, sportives et de loisir sur tout le territoire. • Favoriser l'accès à des activités diversifiées, respectueuses des limites et des capacités de chaque personne.
Assurer un accès équitable aux lieux, aux infrastructures et aux équipements municipaux.	Favoriser la réalisation d'environnements sans obstacle pour toutes les clientèles.	• Accroître l'adoption de pratiques d'accessibilité universelle.
Assurer à la population des possibilités d'exercer une citoyenneté active.	Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des individus.	• Promouvoir l'adoption de moyens permettant aux personnes vulnérables, sous-représentées ou ayant des capacités limitées de développer leur employabilité, d'intégrer le marché du travail et de faciliter leur maintien en emploi. • Promouvoir une reconnaissance accrue des apports potentiels des personnes immigrantes et des personnes ayant des particularités.
	Susciter la mise à contribution des citoyennes et des citoyens dans la réalisation d'initiatives ayant un impact positif et durable pour la communauté.	• Favoriser la participation des citoyennes et des citoyens dans la réalisation d'initiatives ayant un impact positif et durable pour la communauté en privilégiant l'utilisation de leurs habiletés et de leurs compétences. • Favoriser les pratiques et les mécanismes de consultation, de communication et d'information auprès de la population. .

CONCLUSION

Au même titre que d'autres grandes villes du Québec, Lévis est confrontée à des transformations sociales, économiques, environnementales et culturelles. Forcément, elle change et fait face à de nouveaux défis. Les besoins demeurent nombreux et les ressources insuffisantes. Conséquemment, des choix responsables doivent être faits. Les efforts à investir sont mieux ciblés mais l'évolution des réalités commandera une adaptation continuelle des stratégies d'action afin que celles-ci continuent de répondre aux besoins réels de la population, particulièrement ceux des personnes en situation de vulnérabilité.

Si la Ville de Lévis est aujourd'hui une ville dynamique, forte de son développement économique, de sa croissance démographique, de sa solidarité, de son identité et, surtout, de sa qualité de vie, c'est en bonne partie parce qu'elle a su s'adapter aux exigences du moment. Au fil des ans, elle s'est dotée de divers outils, programmes et politiques afin de maintenir un niveau optimal de qualité de vie pour les citoyennes et les citoyens.

La Politique de développement social et communautaire agira comme un outil supplémentaire pour soutenir notre vision et atteindre nos objectifs, mais pour y parvenir, certains ingrédients essentiels doivent être présents :

- Un engagement ferme et concerté de l'ensemble des acteurs de notre communauté;
- Une meilleure synergie des actions de chacun;
- Une place prioritaire faite à l'humain dans le développement de la Ville;
- Une préoccupation constante pour les individus en situation de vulnérabilité dans les prises de décision et les interventions.

Cette Politique et les plans d'action qui en découleront réunieront ces conditions gagnantes. Avec ces outils, nous pourrons identifier les efforts à déployer, les actions à réaliser en priorité et l'apport spécifique de la Ville dans le développement social et communautaire de notre communauté.

Les actions et les mesures mises de l'avant par la Ville ne peuvent, à elles seules, être aussi efficaces que si elles sont jointes aux initiatives des partenaires des secteurs de la santé, de l'éducation, du communautaire, de l'emploi et de l'économie.

Favoriser la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, réduire les effets des inégalités sociales et économiques de même que renforcer la cohésion sociale nécessitent effectivement un engagement collectif et une contribution complémentaire des uns et des autres. La Politique se veut donc un projet rassembleur et mobilisateur, porté par l'idée que, lorsque plusieurs acteurs travaillent à un même but, ils réussissent mieux que ce qu'ils obtiendraient en travaillant chacun de leur côté. Bien plus encore, ce projet est animé par la conviction qu'il s'agit là d'un réel développement durable, d'un choix porteur d'avenir.

Grâce à cette volonté d'agir partagée et à nos efforts collectifs, nous relèverons le défi d'une qualité de vie encore meilleure à Lévis dans une perspective d'équité, d'inclusion et de solidarité!

« Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le bonheur de tous les hommes, c'est celui de chacun. »

– Boris Vian

GLOSSAIRE

Ce glossaire est constitué de termes accompagnés d'une description tirée de divers ouvrages. Nous reconnaissons tout le travail accompli par les différents auteurs et tenons à les remercier de nous en faire bénéficier.

ACCESSIBILITÉ

Caractère de ce qui peut être atteint, abordé ou obtenu à travers un ensemble de mesures et d'actions au profit des usagers. Ces mesures peuvent être d'ordre social, économique, juridique ou administratif. *(MASSN, 2008)*

ACTION CONCERTÉE

Travailler ensemble afin de réaliser des actions concrètes et définies. *(Bourque, 2008)*

BESOINS FONDAMENTAUX

Ensemble d'éléments indispensables à l'existence de l'être humain. *(MASSN, 2008)*

BIEN-ÊTRE

État agréable du corps et de l'esprit qui produit un sentiment de satisfaction. *(MASSN, 2008)*

COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est un sentiment d'appartenance et une volonté ou une capacité de vivre ensemble dans une certaine harmonie. Elle se construit sur les valeurs partagées et un discours commun ainsi que sur la réduction des écarts de richesse et de revenus. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité. (Ville de Montréal, 2012)

État d'harmonie ou d'équilibre social caractérisé par le sentiment d'appartenir à une même communauté et qui s'exprime par l'union, la paix et la solidarité entre les membres. *(MASSN, 2008)*

COLLABORATION

Mettre ses ressources à la disposition d'une autre personne ou organisation pour contribuer à la réalisation d'une activité ou d'un projet porté par cette autre personne ou organisation. *(Bourque, 2008)*

COMMUNAUTÉ

Territoire circonscrit d'une ville, d'un village ou d'un quartier en milieu urbain. La communauté, en plus de référer à une réalité territoriale qui favorise la convivialité entre les personnes et les structures, regroupe généralement un ensemble de personnes et de structures sociales qui ont en commun des valeurs, des normes et des principes sociaux. *(INSPQ, 2002)*

COMMUNAUTÉ LOCALE

Une communauté locale peut correspondre, par exemple, à un quartier urbain ou à une municipalité en milieu rural. Les communautés locales sont des entités relativement homogènes au plan humain et géographique, regroupant des résidents ayant un certain sentiment d'appartenance ou partageant des affinités. Elles sont délimitées à partir des aires de diffusion de Statistique Canada. *(CISSS-CA, 2018)*

CONCERTATION

Processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats. *(Bourque, 2008)*

DÉFAVORISATION

C'est un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à l'ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation Elle prend deux formes : matérielle et sociale. La défavorisation matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante. La défavorisation sociale renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté. *(Townstend, 1987)*.

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Fait généralement référence à un processus, une intervention, une action ou une organisation collective qui se situent au niveau local, dans une municipalité ou un quartier urbain. Ce développement repose sur la capacité des individus d'une communauté d'agir sur leur environnement, de participer, de modifier leur milieu ou de prendre en charge le développement de leur communauté avec comme conséquence positive d'améliorer la santé et le bien-être de la population. *(INSPQ, 2002)*

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ensemble d'actions et de mesures impliquant la participation des populations pour améliorer de façon durable la qualité et les conditions de vie des individus au sein de leur communauté. *(MASSN, 2008)*

DISCRIMINATION

Fait de traiter d'une manière défavorable des groupes ou des individus en raison des particularités qui les caractérisent. *(MASSN, 2008)*

ÉCHELLE HUMAINE

Vu comme un milieu de vie complet, le quartier à l'échelle humaine mise sur une planification urbaine centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens et sur la possibilité d'y réaliser la majorité des activités quotidiennes. L'échelle humaine est rendue possible par une variété d'interventions, notamment l'animation, l'aménagement sûr, durable et sain, les lieux de rencontre, la mixité des activités et des usages, les services et les commerces de proximité, ainsi que la densité du cadre bâti. *(Ville de Laval, 2017)*

ÉGALITÉ

Valeur selon laquelle toutes les personnes doivent être traitées de manière semblable. Dans une société démocratique, chaque personne bénéficie de l'égalité de droits, quels que soient son âge, son sexe, sa position sociale, son appartenance ethnique, sa race, ses particularités, etc. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît l'égalité de tous les êtres humains. *(Ville de Montréal, 2016)*

ÉQUITÉ

Principe et processus visant à offrir des conditions équitables à toute personne, par un partage plus juste des ressources et des accès aux services, afin qu'elle puisse répondre à leurs besoins fondamentaux et ce, quel que soit leur situation (sociale, économique, culturelle, etc.).

ENVIRONNEMENT BÂTI

L'environnement bâti désigne les environs qui servent de cadre à l'activité humaine. Cet environnement varie des routes rurales à des centres-villes en pleine effervescence en passant par tous les lieux bâtis par l'homme entre les deux. (*Transports Canada, 2011*)

EXCLUSION SOCIALE

Rupture des liens entre un individu ou un groupe d'individus et sa communauté, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales. Mise à l'écart par la communauté d'un individu ou d'un groupe d'individus. *(MASSN, 2008)*

INCLUSION SOCIALE

Favoriser l'accès et la participation de tous, dans le respect des limites et des capacités de chaque personne, par la diminution des barrières qui excluent et qui limitent ou empêchent la participation. La mise en place de milieux inclusifs permet la participation pleine et entière des individus de toutes origines, condition essentielle de l'inclusion et du vivre-ensemble. *(Mouvement Acadien des Communautés en Santé du N.-B., 2006)*

MÉNAGE

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne (*Statistiques Canada, 2016)*

LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Logement destiné à des personnes qui peinent, du fait de leur revenu, à se loger convenablement dans les conditions du marché. Il fait référence à des programmes gouvernementaux, tels AccèsLogis Québec (ACL) et le programme de supplément au loyer (PSL), de même qu'aux habitations à loyer modique (HLM). Ilest généralement associé à un office municipal d'habitation (OMH), à une coopérative d'habitation ou à un organisme sans but lucratif (OSBL).

MILIEU DE VIE

Aire humaine et géographique où la collectivité s'adonne à ses activités quotidiennes, que ce soit le loisir ou le travail. Il s'agit également des conditions dans lesquelles évoluent et se développent les individus de cette même collectivité. *(Ville de Laval, 2017)*

MIXITÉ SOCIALE

Distribution dans l'espace des différentes catégories de population. Elle implique une diversification des formes résidentielles et de l'offre de services afin de satisfaire les différents besoins dans les différents quartiers. La volonté de favoriser la solidarité sociale à l'échelle du quartier, la promotion de l'égalité des chances (dans une optique de réduction des inégalités sociales) et le droit au maintien dans le milieu de vie sont tous associés à la mixité sociale. *(Ville de Laval, 2017)*

MOBILITÉ

Capacité et potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés d'un endroit à un autre. Elle se mesure par la distance et le temps de déplacement ainsi que par la quantité et la qualité des réseaux disponibles. Elle constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés. *(DGPMDÉ, 2018)*

MOBILISATION

Dynamique par laquelle les membres d'un groupe prennent conscience d'un problème, d'une cause quelconque, tant au niveau individuel que collectif, et mettent en place des stratégies pour y trouver une solution. *(MASSN, 2008)*

NOYAUX DE PROXIMITÉ

Milieu, souvent articulé autour d'une artère commerciale, qui est plus dense que le milieu résidentiel adjacent et qui comprend une mixité d'usages. Il est un point d'ancrage pour la communauté dans laquelle il s'insère et comprend de nombreux commerces de nature à fournir des biens et des services répondant principalement à des besoins courants. Il constitue également le lieu où sont implantés les équipements locaux tels que les parcs, les bibliothèques, les arénas, les écoles, etc. *(Ville de Lévis, 2016)*

PARTENARIAT

Rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leurs missions, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement, en vue d'atteindre un objectif commun. *(MASSN, 2008)*

Relation structurée et formalisée (par contrat ou entente) entre des acteurs sociaux (communautaire, institutionnel, privé) impliqués dans une démarche convenue entre eux et visant la réalisation d'activités ou de services. *(Bourque, 2008)*

PARTICIPATION CITOYENNE

Processus d'engagement des personnes, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu dans un cadre institutionnalisé ou non et être organisée par des citoyennes et des citoyens ou par des décideuses et des décideurs (André, 2012). *(Ville de Laval, 2017)*

PRÉJUGÉS

Opinion préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque ou l'éducation, et portée sur un individu, un groupe d'individus ou une chose. *(MASSN, 2008)*

PRÉVENTION

Ensemble des actions et mesures destinées à empêcher la survenue d'un évènement ou tout au moins, à en amoindrir les effets. *(MASSN, 2008)*

SÉCURITÉ

État où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. *(INSPQ, 1998)*

SENSIBILISATION

Action destinée à éveiller l'attention et à susciter l'intérêt d'une personne ou d'un groupe de personnes réceptives à une cause ou à une situation, en vue d'opérer un changement. *(MASSN, 2008)*

SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

Les services (écoles, organismes communautaires, services de garde, etc.) et commerces (épiceries, institutions financières, etc.) de proximité constituent des éléments de réponse aux besoins des personnes, des organisations, des entreprises et des quartiers. En plus de faciliter l'accès aux ressources (alimentation, loisirs, services sociaux et de santé, etc.), la proximité territoriale des services et commerces participe au tissage. *(Ville de Laval, 2017)*

SOLIDARITÉ

Existence de liens sociaux se manifestant par des comportements de coopération réciproques entre les membres d'un groupe. C'est l'expression de la conscience que les hommes ont besoin, dans une communauté, d'être interdépendants les uns des autres et de se devoir mutuellement assistance en cas de besoin. *(MASSN, 2008)*

TISSU SOCIAL

Liens sociaux que les individus entretiennent les uns avec les autres.

TRANSPORT ACTIF

Le transport actif comprend toute forme de transport où l'énergie est fournie par l'être humain pour se rendre à une destination donnée — au travail, à l'école, au magasin ou pour rendre visite à des amis. La marche et le vélo sont les modes de transport actif les plus populaires et sont souvent combinés à d'autres modes, en particulier les transports en commun. (*Transport Canada, 2011*)

VULNÉRABILITÉ (PERSONNES EN SITUATION DE)

Le concept de vulnérabilité peut être appliqué à une personne ou à un groupe social, et les facteurs qui l'influencent peuvent être intrinsèques aux individus ou extrinsèques (environnement). Les personnes dites vulnérables sont celles qui sont le plus susceptibles de rencontrer des obstacles qui les fragilisent et les empêchent de maintenir leur état d'équilibre sur les plans physique et psychique. L'état de vulnérabilité des personnes peut varier en durée et en intensité. Certains groupes sociaux sont considérés comme vulnérables, car ils sont enclins à rencontrer des obstacles, étant donné les facteurs de risque auxquels ils sont exposés (la pauvreté, les limitations physiques et intellectuelles, la discrimination, etc.). *(Ville de Laval, 2017)*

REMERCIEMENTS

Cette politique est le résultat d'un effort collectif et le fruit du travail de gens engagés et fiers de doter la Ville de Lévis d'un merveilleux outil de développement social et communautaire. Nous tenons à remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré à son élaboration, en commençant par les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire (voir page 7). Tout au long de cette démarche, la Commission a été soutenue par des comités de travail composés de représentants d'organismes et d'institutions. Nous remercions chaleureusement les personnes ayant collaboré à ces chantiers :

Lise Aubin, Centre Femmes l'Ancrage

Richard Bégin, Centre aide et prévention jeunesse

Clément Bergeron, Consultant aux politiques municipales et de développement social

Pierre Bernier, Ville de Lévis — Développement économique et promotion

Véronique Boutier, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Pascal Brulotte, Patro de Lévis

Annie Deschênes, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Cathie Desmarais, Trajectoire Emploi

Thierry Durand, Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis — Lotbinière

Audrey Evers, La Banque à piton

Vincent Frenette, Le Filon

Georges Goma Gakissa, Université du Québec à Rimouski — Campus Lévis

Fanny Langelier, La Banque à piton

Maryse Larouche, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Geneviève Lemieux, Emploi Québec

Rémi Houde, Commission scolaire des Navigateurs

Éric Lemieux, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Émilie Marceau, Trajectoire Emploi

Isabelle Peltier, Ville de Lévis — Direction de l'environnement

Érick Plourde, Corporation de développement communautaire de Lévis

Benoit Poirier, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

François Roberge, Office municipal d'habitation de Lévis

Ann Robitaille, Aux Quatre Vents

Guy Rodrigue, Ville de Lévis — Direction des communications

Martine Rodrigue, Association québécoise de défense des retraitées et pré-retraitées

Nadine Sirois, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Geneviève Villeneuve-Patry, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Des remerciements particuliers sont adressés :

- aux organismes ayant contribué à la tenue des assemblées de cuisine;
- à toutes les personnes ayant participé aux consultations publiques;
- au consultant Clément Bergeron et aux firmes externes Communagir et Groupe DDM qui nous ont accompagnés dans les différentes étapes de la démarche;
- à tout le personnel de la Ville de Lévis ayant pris part, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de la Politique.

La Ville de Lévis tient également à souligner l'apport essentiel de messieurs René Tremblay et François Bilodeau, et de mesdames Barbra Tremblay et Mylène Bédard, de la Direction de la vie communautaire, dans la production de ce document.

Si cette politique reflète les aspirations communes de la population lévisienne, c'est parce que toutes ces personnes sont véritablement soucieuses du bien-être de chaque citoyenne et citoyen et qu'ils ont à cœur de satisfaire au mieux leurs besoins.

RÉFÉRENCES

DOCUMENTS DE LA VILLE DE LÉVIS

VILLE DE LÉVIS, 2014, *Plan d'action de développement durable (PADD) 2014-2034*, Version finale, Québec, 65 p.
VILLE DE LÉVIS, *Plan d'action favorisant un développement actif*, 2012, 30 p.
VILLE DE LÉVIS, *Politique culturelle*, 2014, 36 p.
VILLE DE LÉVIS, *Politique familiale*, 2012, 24 p.
VILLE DE LÉVIS, *Schéma d'aménagement et de développement*, 2016, 234 p.
VILLE DE LÉVIS, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, *Une mobilité durable, efficace et sur mesure pour Lévis,* 2017, 46 p.

DOCUMENTS D'AUTRES VILLES DU QUÉBEC

MRC VAUDREUIL-SOULANGES, *Politique de développement social durable,* 2008, 16 p.
VILLE DE GATINEAU, Politique de développement social, 2010, 44 p.
VILLE DE LAVAL, Politique régionale de développement social, 2017, 44 p.
VILLE DE QUÉBEC, Vision du développement social, 2013, 20 p.
VILLE DE SAGUENAY, *Politique de développement social, 2007, 24 p.*
VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, Politique de développement social, 2013, 11 p.
VILLE DE SHERBROOKE, Politique de développement social et communautaire, 2009, 40 p.
VILLE DE TERREBONNE, Politique visant les familles, les aînés et les personnes handicapées, 2013, 28 p.
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, *Politique de développement social,* 2016, 40 p.

AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LAVAL (2011). *Les organismes communautaires : une contribution essentielle à Laval*. [En ligne] [http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2099149]

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) de Chaudière-Appalaches (2017). *Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches, 2016-2017 : Connaître et mobiliser pour mieux intervenir, Recueil de données sociodémographiques, économiques et de l'indice de défavorisation matérielle et sociale*. Ville de Lévis. [En ligne] [https://www.cisssca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Santé_publique/caracterisation-des-communautes/1_REC_Caracterisation_Ville_de_Levis_nov2017.pdf]

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (2017). *Mémoire sur la mobilité durable et la santé dans le cadre de la consultation de la Ville de Québec sur la mobilité durable*. [En ligne] [https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/memoire_mobilite_durable_sante.pdf]

CHARETTE, M. (2017*). Les facteurs d'apparition et de maintien de la vulnérabilité sociale : parcours de vie d'individus en situation de vulnérabilité à Sherbrooke*. Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec. [En ligne] [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11800/Charette_Maxime_MServSoc_2018.pdf?sequence=4]

CONSEIL INTERPROVINCIAL DU SPORT ET DES LOISIRS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS (2015). *Sur la voie du bien-être, cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*. [En ligne] [http://www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/FrameworkForRecreationInCanada_FR2_impression_sept2015.pdf]

CONSEIL NATIONAL DES AÎNÉS (2016). *Rapport sur l'isolement social des aînés 2013-2014*. Gouvernement du Canada. [En ligne] [https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/programmes/publications-rapports/2014/isolement-social-aines/page05.html]

GAUTHIER, M-A. (2014). « Portrait de la société des immigrants du Québec à partir de l'enquête nationale auprès des ménages ». ***Données sociodémographiques en bref***, vol. 18, nº 3, juin 2014. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol18-no3.pdf#page=23]

GOUVERNEMENT DU CANADA (2017). ***Diversité, identité et avantage de la cohésion sociale***. [En ligne] [http://www.horizons.gc.ca/fr/contenu/diversité-identité-et-avantage-de-la-cohésion-sociale%C2%A0]

GRAVEL, M-A. (2016). « Les réseaux sociaux informels et le capital social ». ***Données sociodémographiques en bref***, vol. 20, nº 2. p. 1-22. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol20-no2.pdf]

LECHAUME, A., et D. BRIÈRE (2014). ***L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté***. Centre d'étude sur l'exclusion et la pauvreté. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. [En ligne] [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Lexclusion_sociale.pdf]

LONATIN, G., et J. ROCHMAN (2015). ***Les enjeux du développement social à Montréal : évolution entre 1998 et 2014.*** Les cahiers du CRISES. UQAM. [En ligne] [https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1503.pdf]

MESSIER, S. (2014). ***Impacts sociaux du transport en commun***. Association québécoise des transports. [En ligne] [https://aqtr.com/association/actualites/impacts-sociaux-transport-commun]

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2001). ***L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec***. [En ligne] [https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/org-comm-politique-action-commun.pdf]

MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2018). ***Transporter le Québec vers la modernité : Politique de mobilité durable-2030***. [En ligne] [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf]

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). ***Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : un revenu de base pour une société plus juste***. [En ligne] [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf]

NANHOU, V., H. DESROSIERS, et A. DUCHARME (2017). « Portrait des bénévoles de 16 à 65 ans au Québec ». ***Données sociodémographiques en bref***, nº 22, décembre 2017, p.1-28. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/portrait-201712.pdf]

ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU QUÉBEC (2016). ***Consultation publique solidarité et inclusion sociale : vers un 3e plan d'action gouvernemental***. [En ligne] [https://beta.otstcfq.org/sites/default/files/memoire-plan-action-iii.pdf]

SAMSON, M. (2008). « Le droit à l'égalité dans l'accès aux biens et aux services : l'originalité des garanties offertes par la Charte québécoise ». ***Revue de droits de l'Université de Sherbrooke*** (38) 413-481. [En ligne] [https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_38/38-2-samson.pdf]

VIVRE EN VILLE (2016). ***Le logement social, élément essentiel d'une collectivité viable***. Collectivitésviables. org, Vivre en ville. [En ligne] [https://vivreenville.org/media/493942/venv_2016_consultationshq.pdf]

VIVRE EN VILLE (s.d.). ***La ville à échelle humaine. Collectivitesviables.org***, Vivre en Ville. [En ligne] [http://collectivitesviables.org/articles/echelle-humaine.aspx] (consulté le...).

OUVRAGES UTILISÉS POUR ÉLABORER LE GLOSSAIRE

BOURQUE, D. (2014). *Concertation et partenariat : savoir tisser des maillages solides*. [En ligne] [https://www.arihq.com/wpcontent/uploads/congresarchive/Conference_Partenariat_Denis%20Bourque.pdf]

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION (2018)
Politique de mobilité durable — 2030. Transporter le Québec vers la modernité [En ligne] [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf]

GUIBET-LAFAYE, C. *Cohésion sociale et lien social* (2011).[En ligne] [https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00570010/document]

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2002*) La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés* [En ligne] [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/082_SanteCommunautes.pdf]

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (1998) *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels* [En ligne] [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf]

J.C. (1994) « Affaires sociales : la désagrégation du tissu social » *La Revue administrative*, 47e Année, N° 277 janvier-février 1994, p.55-57 [En ligne] [https://www.jstor.org/stable/40769957?seq=1#page_scan_tab_contents]

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE (MASSN) (2008), *Lexique des concepts usuels du secteur de l'action sociale*. [En ligne] [http://www.insd.bf/n/contenu/autres_publications/sources_definitions_nationales/Lexique_concepts_usuels_Action-sociale.pdf]

MOUVEMENT ACADIEN DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2006)
Guide pratique pour favoriser l'inclusion sociale au Nouveau-Brunswick [En ligne] [http://www.mieux-etrenb.ca/ressources/3052/]

TRANSPORTS CANADA (2011) *Guide de planification et de ressources sur les transports actifs au Canada* [En ligne] [http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/tc/T22-201-2011-fra.pdf]

VILLE DE LAVAL (2017) *La Politique régionale de développement social de la Ville de Laval* [En ligne] [https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-regionale-developpement-social.pdf]

Ville de Lévis (2016), Schéma d'aménagement et de développement, [En ligne] [https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/developpement/SAD-Document-principal-avril-2016.pdf]

VILLE DE MONTRÉAL (2016) *Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social [En ligne][http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/politique_de_developpement_social_lr.pdf]*

VILLE DE MONTRÉAL (2012) Glossaire [En ligne] [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIER_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROJET_PDM_GLOSSAIRE_0.PDF]

NOTES

NOTES

DIRECTION ET COORDINATION

François Bilodeau
Directeur adjoint à la vie communautaire
Direction de la vie communautaire

Barbra Tremblay
Chef du Service du développement social et communautaire
Direction de la vie communautaire

RECHERCHE ET RÉDACTION

Mylène Bédard
Conseillère en développement social et communautaire
Service du développement social et communautaire
Direction de la vie communautaire

CORRECTION LINGUISTIQUE

Annick Lapointe
Secrétaire de gestion
Service du développement social et communautaire
Direction de la vie communautaire

RÉVISION LINGUISTIQUE

Benoit Arsenault
Réviseur agréé

DESIGN GRAPHIQUE

Mathieu Plante
Designer graphique

POLITIQUE DE **DÉVELOPPEMENT SOCIAL** ET **COMMUNAUTAIRE**

Ville de Lévis